

## **Plaidoyer contre le projet d'implantation d'une activité avicole d'un minimum de 8000 poulets à MIGNALOUX- BEAUVOIR sur le site dit de « La Plaine » entre la route de Limoges et la route de Savigny**

La quantité de déjections produites par des poulets d'élevage dépend de plusieurs facteurs tels que la taille des oiseaux, le taux de croissance, la durée de l'élevage, le type de nourriture et d'eau fournis

On peut cependant estimer la quantité de déjections produites pour 8 000 poulets d'élevage en utilisant des données moyennes.

Selon les estimations, un poulet produit environ 50 à 60 grammes de fientes par jour.

La durée typique de l'élevage des poulets de chair est de 42 jours

42 jours équivalent à environ 2 à 2,5 Kg de fientes par poulet.

Pour 8 000 poulets, on estime la quantité totale de fientes entre 16 et 20 tonnes pour un cycle de production de 42 jours.

Si on considère qu'environ 6 cycles de production peuvent être effectués par an.

La quantité totale de fientes produites par an par 8 000 poulets d'élevage est dans une fourchette se situant entre **96 et 120 tonnes**.

Nous avons repris l'avis de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale (MRAe) Nouvelle-Aquitaine sur le projet parc agro voltaïque au sol sur la commune de Mignaloux-Beauvoir n°MRAe 2022APNA76 dossier P-2022-12475 en date du 22 avril 2022.

Nous citons le paragraphe II-2-1 de la page 6/8 :

*« Le projet intègre une gestion des effluents d'élevage dont la quantité annuelle est estimée à 72 tonnes : une grande partie sera dispersée sur la surface dédiée aux parcours de volailles. La quantité récupérée au droit des poulaillers est évaluée à 15 tonnes. Le projet prévoit de les valoriser sur le projet de maraîchage dont la capacité d'absorption est estimée à 11 tonnes/ha/an soit 55t/an.*

*Par ailleurs le projet prévoit un dispositif de régulation des eaux pluviales avec un bassin tampon et des tranchées d'infiltrations et rejet des eaux excédentaires dans les fossés à proximité du site. »*

*Le projet intègre une gestion des effluents d'élevage dont la quantité annuelle est estimée à 72 tonnes : Y-a-t'il sous-estimation (72 à 96 tonnes) évaluée à 33% valeur basse et à 66% valeur haute (72 tonnes à 120 tonnes) ? Mais on n'est pas à 50 tonnes près. A moins que l'on nous propose pour justifier ces 72 tonnes un élevage de poussins au lieu d'un élevage de poulets.*

La quantité récupérée au droit des poulaillers est évaluée à 15 tonnes. Ce qui veut dire que  $72 - 15 = 57$  tonnes seront laissées sur place sur les 21 hectares où les poulets (ou les poussins ?) « dispersée sur la surface dédiée aux parcours de volailles » Les volailles « pourront circuler dans les parcours sous les panneaux et entre les rangées de panneaux ». (Paragraphe I page 2/8)

Posons-nous des questions sur le devenir de ces 57 tonnes (valeur validée MRAe) (81 tonnes en valeur corrigée pour l'évaluation basse et 105 tonnes de fientes pour la valeur haute).

Le site choisi est une zone fortement exposée à l'aléa retrait-gonflement liée à la nature argileuse du terrain (Rapport BRGM RP-50591-FR décembre 2000)

En moyenne, un sol argileux peut absorber et retenir environ 15 à 20 tonnes d'eau par hectare et par centimètre de profondeur de sol.

Les fientes contiennent environ 70% d'eau et 2% de nutriments

Le projet prévoit de les valoriser sur le projet de maraîchage dont la capacité d'absorption est estimée à 11 tonnes/ha/an soit 55t/an. Certains retiennent même une capacité d'absorption moyenne est de 17,5 tonnes d'eau par hectare et par centimètre de profondeur de sol.

Je ne connais pas la capacité d'absorption totale pour une surface de 21 hectares, ne connaissant pas l'épaisseur de glaise sur le site dit de « La Plaine » où l'on veut mener ce projet.

En revanche si la vitesse d'enfouissement sur les 21 hectares est difficile à connaître (elle dépend de nombreux facteurs spécifiques du terrain, et aux conditions locales) en générale, **l'enfouissement des fientes dans un sol argileux peuvent prendre plusieurs mois voire une année pour se décomposer complètement.** On ne peut pas ici enfouir ces fientes profondément. Si ces fientes sont appliquées en quantité excessives, cela causera inéluctablement des problèmes de pollution de l'eau et de la terre environnante. On parle de 57 tonnes par an (valeur basse) à 105 tonnes laissées sur place sur les 21 hectares.

On a un bassin versant de 85 ha terrain argileux en majorité et 2 ha de voirie. On a une surface de bassin considérée imperméable à 100%.

Si on a un orage produisant 60 mm de pluie en une heure sur 87 ha on recueille 50 000 m<sup>3</sup> d'eau de ruissellement qui vont laver un sol contenant 57 tonnes par an (valeur basse) à 105 tonnes laissées sur place sur les 21 hectares.

On parle de dispositifs de régulation des eaux pluviales avec :

*Bassins tampons*

*Tranchées d'infiltration*

*Rejet des eaux excédentaires dans les fossés à proximité du site.*

Où sont situés ces dispositifs dit «*de régulation* » ? De quelles importances sont-ils ? A l'évidence cette question n'est pas ou peu étudiée, les plans qui nous ont été donnés parlant d'eux-mêmes.

On nous indique la construction d'un abattoir et d'une chambre froide de 200 m<sup>2</sup>. Peu d'éléments nous sont rapportés sur la gestion des produits d'abattage. On a 222 volailles abattues par semaine, soit 11 544 (222 X 52) poulets avec en général un poids moyen de 2,5 Kg soit 28 tonnes de viande de poulet produites sur une période d'un an et 8 à 10 tonnes de déchets d'abattage sur un an ((0,75 à 0,84 Kg par poulet X 11544 poulets). Ces déchets

d'abattage doivent être gérés de manière appropriée pour éviter toute impact négatif sur l'environnement et la santé. Ces déchets animaux sont-ils :

- Incinérés (méthode coûteuse avec émission de gaz à effet de serre)
- Enfouis (par qui ? où ?), méthode moins coûteuse mais beaucoup plus à risque de contamination des sols et des eaux et production de gaz à effet de serre
- Compostés dans des installations spéciales pour compostage (par qui ? où ?)

On est donc devant un projet qui à l'orée d'une forte densité de population va générer des conséquences sanitaires qui ne semblent pas être appréciées à leur juste valeur :

- Risque de transmission de maladies : les élevages d'oiseaux peuvent être porteur de maladies transmissibles à l'homme
- Risque de contamination de l'eau et de l'air : les déchets d'élevage peuvent contaminer les sources d'eau souterraines, nappes phréatiques et zones humides et l'air, ce qui aura des effets nocifs sur la santé humaine
- Risque de développement de bactéries résistantes aux antibiotiques malgré l'emploi de poulaillers mobiles. L'emploi des antibiotiques sont souvent utilisés pour prévenir les maladies. Cela peut entraîner le développement de bactéries résistantes qui pourront être transmises à nos enfants par consommation de viandes contaminés
- Risque de prolifération d'insectes (moustiques, mouches, tiques, puces, cafards...) et de rongeurs pouvant à leur tour par leur prolifération transmettre des maladies à nos familles.
- Risque de stress psychologique : les odeurs, le bruit et les activités associées à l'élevage avicole avec gestion des produits d'abattage peuvent causer du stress psychologique chez les personnes vivant à proximité, ce qui peut avoir des effets néfastes sur leur santé mentale.
- Risque de pollution liée à l'augmentation du trafic routier en rapport avec le transport des bêtes, l'apport de nourriture (entre 292 et 438 tonnes par an), l'activité d'abattage, la gestion des déchets d'abattage, pollution de l'air par les particules fines, pollution auditive par les passages multiples de ces camions et engins.

Dr Bernard CADET le mardi 30 mai 2023